

Formation continue et recyclage

La Commission de la Formation continue et du recyclage souhaite en matière de formation permanente, la création et le perfectionnement des deux voies parallèles et complémentaires, l'une par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, l'autre par l'A.B.F.

A.B.F.

L'A.B.F. est une association professionnelle toute désignée pour être un agent de la formation permanente car elle la pratique depuis des années, et elle touche toutes les bibliothèques, publiques et privées. C'est un rôle qui lui est normalement dévolu et qu'elle n'est plus en mesure d'assurer pleinement. C'est pourquoi la Commission souhaite que l'Etat soutienne son action par une politique de subvention permettant d'avoir un personnel permanent donc efficace.

La Commission souhaite plus précisément que soit confiée aux groupes régionaux de l'A.B.F., la tenue d'un inventaire permanent des actions de formation continue existant au niveau régional et pouvant intéresser le personnel des bibliothèques. Ces groupes se chargent de la diffusion locale de cette formation et de sa transmission au niveau national.

La Commission souhaite la création au secrétariat national de l'A.B.F. d'un bureau permanent chargé de centraliser et de redistribuer très rapidement cette information avant qu'elle ne soit périmée, sous forme de circulaires.

Elle juge utile la création dans le bulletin d'une chronique de la formation permanente. Elle souhaite que l'A.B.F., grâce à une subvention de l'Etat, soit en mesure de développer la tenue des journées d'étude régionale, avec l'aide de spécialistes et organiser des voyages à l'étranger.

Les membres de l'A.B.F. pourraient enfin être encouragés à constituer des dossiers techniques en attendant qu'une structure spécialisée soit mise en place sans tarder au niveau de la D.B.L.P.

D.B.L.P.

En ce qui concerne la politique de formation permanente au niveau du Secrétariat d'état aux universités, la Commission fait observer que la formation permanente est destinée à rendre le personnel plus efficace : c'est donc une économie. D'autre part, elle remarque que les bibliothécaires affectés à des postes pour lesquels ils ne sont pas formés, restent non-opérationnels pendant un an au moins, et, qu'un recyclage dès leur nomination coûterait infiniment moins cher à la collectivité.

La Commission appuie très fortement les vœux de création exprimés par ailleurs,

sous l'égide de l'E.N.S.B., de centres régionaux de formation professionnelle, car elle y voit le meilleur support pour la formation permanente au niveau régional. Cette vocation à la formation permanente doit être affirmée par rapport à toutes les catégories de bibliothèques publiques et privées.

Ces centres devraient être dotés de la plus large autonomie possible de façon à pouvoir passer des contrats et conventions avec les entreprises et collectivités locales pour l'organisation de sessions de formation et de recyclage, de façon à répondre exactement aux demandes exprimées à tous les niveaux.

Ces centres devraient être dotés d'un personnel permanent et pourraient d'autre part, faire appel à des professionnels des bibliothèques. Le temps consacré par eux à cette tâche serait compensé dans les services où ils travaillent par la présence d'un personnel complémentaire.

Les autres devront d'autre part avoir la possibilité de faire appel à des spécialistes de tous ordres ; les centres auront l'initiative en matière d'accord de formation régionale, et recevront les demandes du personnel des bibliothèques désireux d'exercer son droit au recyclage.

Ces centres seront reliés au plan national avec un bureau spécialisé de la formation permanente à la D.B.L.P. Ce bureau serait formé d'une équipe qui assurerait :

- la réalisation de stages et séminaires au niveau national ;
- la création d'équipes de spécialistes pour des actions ponctuelles à la demande ;
- la réalisation de dossiers techniques, audio-visuels si besoin est, et de traduction de littérature professionnelle étrangère en subventionnant les auteurs traducteurs.

La Commission souhaite qu'un éventail le plus large possible en toutes matières soit offert. Néanmoins, après avoir entendu des membres des différents groupes régionaux, elle signale les besoins prioritaires qui se sont dégagés :

- gestion ;
- animation ;
- nouvelles techniques (informatique, audio-visuel, catalogage) ;
- langues vivantes ;
- locaux.

La réalisation de ce programme de formation permanente est pour tous de la plus grande urgence devant l'évolution actuelle du monde de la documentation.

Des moyens en crédits et en personnel doivent être débloqués rapidement si nous ne voulons pas voir augmenter le retard déjà considérable de la France dans ce domaine.

En liaison avec le Congrès de Montpellier consacré à la Formation professionnelle, nous publions ci-dessous le compte rendu de la visite de Mme Gascuel et de Mlle de Navacelle au Directeur du Centre de formation du personnel communal (C.F.P.C.).